

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

M. Briht a saisi l'occasion d'un banquet qui lui était offert à Haddersfield pour prononcer un discours en faveur de la réforme parlementaire. L'honorable membre du parlement a tancé vertement l'administration de la guerre et de la marine; il s'est plaint de ce que les dépenses n'étaient soumises à aucun contrôle, et il a nettement déclaré que dans l'administration anglaise l'intérêt personnel et la spéculation passaient avant l'intérêt de la nation.

M. Briht, après avoir fait ce tableau dans la peinture duquel il entrait, croyons-nous, beaucoup plus de fantaisie que de vérité, est arrivé par une pente douce au but qu'il s'était proposé.

Tout le mal, d'où vient-il? a ajouté en terminant le célèbre orateur, je vais vous le dire: c'est que vous avez un gouvernement composé de 400 grandes et riches familles titrées, secondées par tous les propriétaires fonciers non titrés du Royaume-Uni. Voilà les gens qui vous gouvernent, qui vous taxent, et qui dépensent vos deniers. Ne croyez point que j'aie la moindre animosité contre ces gens-là: ce que je leur reproche, c'est de nous gouverner sans notre assentiment, sans le mien, et voilà 170 ans et plus que dure ce monopole, et j'espère que le jour approche et approche rapidement où ces gens-là seront réduits à partager avec d'autres le gouvernement du pays.

Quant à moi, permettez-moi de faire ici toute ma profession de foi; je pense que si c'était le peuple qui gouvernât et non une classe, la nation et l'humanité y gagneraient; c'est pour cela, pour cela seul que nous demandons une meilleure et libre représentation. Nous croyons qu'il y aurait haute sagesse de la part de la classe qui gouverne, en y réfléchissant, à nous concéder ce point, et nous sommes convaincus comme de notre propre existence, que la puissance permanente, le bien-être, la paix et la grandeur de la nation dépendent du succès de notre demande, de la réalisation de notre vœu, à savoir, une loyale et libre représentation de toute la population dans le parlement d'Angleterre.

Il va sans dire que M. Bright a été applaudi à tout rompre par ses nombreux auditeurs.

Le mouvement réformiste continue en Allemagne,

et la *Gazette Weser* nous apprend que 50 à 60 personnes de Brême ont signé un manifeste dans lequel on demande un pouvoir central en Allemagne en ce qui concerne les relations extérieures, un parlement allemand à côté de la Diète germanique, l'initiative de la Prusse pour une réforme fédérale et, en cas de guerre, l'hégémonie de la Prusse pour tout ce qui se rapporte aux affaires tant militaires que diplomatiques.

On mande de Turin qu'une députation chargée d'une mission près de S. M. l'Empereur des Français, par l'assemblée toscane, doit partir pour la France dans un très-bref délai.

Des adresses à l'Empereur Napoléon III ont été votées par les assemblées de Bologne et de Parme.

En dehors de ces faits, nous n'avons à enregistrer aucune nouvelle d'Italie de quelque intérêt.

On annonce de Munich, que le prince Chigi, nonce de S. S. le Pape près la cour de Bavière, a été appelé à Rome par le télégraphe. On suppose que Son Eminence va prendre part à des délibérations relatives aux réformes administratives demandées au Saint-Père.

Le parlement espagnol doit être convoqué prochainement. On écrit de Madrid, que le décret était attendu du 9 au 12 de ce mois.

On sait que le gouvernement espagnol a commencé les hostilités contre les Maures du Riff, campés aux portes de Ceuta. La *Correspondencia autografa* croit pouvoir affirmer que le gouvernement du Maroc offrirait de donner toute satisfaction à l'Espagne. Le bruit courait même, à Madrid, suivant cette correspondance, que l'Empereur avait envoyé 4.000 Maures pour châtier les pirates du Riff qui ont attaqué Ceuta. L'Empereur, ajoute la *Correspondencia*, voulait que l'on remit l'Espagne en possession de tout le territoire qui lui appartient.

Nous enregistrons les assurances de la feuille madrilène en émettant le vœu que la mort du souverain du Maroc ne soit pas un empêchement à ces projets.

L'article du *Moniteur* sur la paix de Villafranca a produit en Europe une sensation profonde. La plupart des journaux étrangers qui nous parviennent aujourd'hui interprètent en des sens très-divers cette

déclaration qui est cependant aussi claire que possible.

Le *Times*, dans sa correspondance parisienne et dans son article de fond, montre beaucoup de mauvaise humeur, mais il n'a pas lu fort attentivement l'article qu'il critique. « Si les duchés persistent à ne pas restaurer leurs souverains, dit le correspondant du *Times*, l'Autriche se croira-t-elle libérée des conditions de Villafranca? En ce cas, » insistera-t-elle pour que la Lombardie lui soit rendue? La réponse à cette singulière question se trouve dans le *Moniteur*. La cession de la Lombardie est définitive, parce qu'elle consacre un résultat obtenu par la force des armes. Mais l'Autriche, qui, demeurée maîtresse de la Vénétie, n'avait aucune concession à faire sur ce point, ayant consenti à modifier profondément la situation de cette province, en stipulant en échange la restauration des princes, se trouverait déliée de tout engagement relatif à la Vénétie, si la condition correlative à cet engagement n'était pas accomplie. C'est ce que le *Moniteur* a dit assez expressément pour enlever d'avance toute portée sérieuse à la question posée par le correspondant du *Times*.

Le *Morning-Post* ne voit dans l'article du *Moniteur* qu'une preuve de plus de la nécessité de réunir un congrès. D'après lui, les anciens souverains des duchés ne pouvant être restaurés, qui mettra-t-on à leur place? « C'est là, ajoute-t-il, une question » que les plénipotentiaires de Zurich n'ont pas qualifié pour discuter; le consentement de l'Europe » est nécessaire pour que Victor-Emmanuel puisse » accepter l'annexion des duchés aux domaines de » sa couronne: il est donc nécessaire qu'un appel » soit solennellement fait à toutes les puissances de » l'Europe et qu'un congrès s'assemble. »

Cette phrase du *Morning-Post* donnerait quelque crédit au bruit d'après lequel le gouvernement anglais aurait fait une démarche officielle pour amener et préparer la réunion d'un congrès européen.

Le *Morning-Chronicle* tient pour constant et pour démontré, d'après les explications insérées au *Moniteur*, que « la France est allée en Italie pour » établir l'indépendance italienne et non pour opé- » rer des changements révolutionnaires dans le » pays ou altérer les combinaisons territoriales de » l'Europe. La France a pensé avoir accompli sa

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

SECONDE PARTIE.

(Suite.)

Un moment après, il reparait accompagné de l'homme de la taverne de l'*Epi-Scié*, faux commissaire de police de la rue de Sèvres, en même temps qu'agent de la fiction Durand, Silber, Simpson et Vand der Tromp.

Cet homme couperosé, huileux, effronté, presque en loques, faisait l'effet d'une tache sur le tapis du salon.

Lucien s'avança en face de M. Lenoir.

— Parlez sans crainte, dit-il à cet aventurier qu'il avait hésité à produire pour éviter les suites d'un éclat.

— De quoi s'agit-il? répliqua Garneau en manœuvrant ses yeux de lynx du côté de M. Descroisilles et du banquier.

Malgré son audace, il avait pâli; cette entrevue n'était pas dans ses prévisions, et c'était évidemment sans l'avoir prévu que Lucien le mettait en scène.

— Il s'agit de dire la vérité.

— Une bêtise que j'ai faite, pensa le rusé locataire de la rue des Fossés-du-Temple; je suis pincé sans vert, le banquier me fusille avec ses prunelles, le procureur me reluque, les autographes ne sont pas prescrits, gare! il faut user et ne pas abuser.

— Avez-vous dérobé les pièces du procès de M. Desroziers, dans la rue de Sèvres, au mois de mai dernier? dit Lucien.

— Un instant, je ne dis pas cela; je les ai trouvées et pas rendues, ce qui est bien différent.

— Vous ne nieriez pas davantage, je l'espère, avoir joué le rôle de commissaire dans la rue de Sèvres pour soustraire des lettres à M. Desroziers, ancien officier de l'Empire.

— Pour ça, j'en conviens; une farce sans conséquence après tout, pour effrayer, et c'est si vrai que je suis sorti sans rien prendre.

— Quant aux créances sur M. d'Arjuzan rachetées à vil prix?

— Oh! je me déclare prêt à recommencer, vu les honoraires; transaction on ne peut plus légitime et légale écrite et paraphée sur timbre.

— Plus qu'une question maintenant; c'est pour le compte de quelqu'un que vous faisiez tout cela?

— A coup sûr, car je n'ai pas le moyen de perdre mon temps à jouer ce gros jeu là gratis, sans compter qu'il faut des avances.

— Je réponds de toutes les suites, ainsi pas d'équivoque, dit Lucien en montrant le tuteur, Monsieur est l'homme pour lequel vous avez agi.

Le bohémien regarda M. Lenoir de l'air d'un chat qui aiguise ses griffes, et avec l'attention d'un commis aux passe-ports.

Le tuteur avait le maintien provoquant, l'œil sur l'œil de celui qui l'envisageait.

Garneau baissa les yeux malgré son effronterie et les reporta du côté de Lucien et de M. Descroisilles.

— Je ne connais pas Monsieur, fit-il naïvement en écartant les bras.

— Misérable!! cria Lucien exaspéré en le saisissant au collet.

Le tuteur ne témoigna pas plus de satisfaction qu'il n'avait témoigné de trainte.

Le magistrat était indigné.

— Lâchez cet homme, dit-il sévèrement; il a eu au moins le mérite de ne pas pousser jusqu'au bout son triste personnage.

Avec une feinte humilité et la souplesse d'une anguille, Garneau s'éclipsa.

» mission quand elle a eu chassé les Autrichiens de la Lombardie et les a eu forcés à faire la paix en cédant un territoire d'une haute importance et en garantissant l'italianisation de Venise et la réforme des lois et de l'administration des duchés.»

Ce journal pense avec raison que les habitants des duchés peuvent revenir sur leurs actes et accepter à l'amiable la solution d'une question « à laquelle les ambitions personnelles devaient rester étrangères. »

Nous aurions été curieux de connaître l'impression produite en Italie par les déclarations du *Moniteur*; mais le seul journal italien qui nous soit parvenu, la *Gazette piémontaise*, journal officiel du gouvernement sarde, se borne à donner une analyse télégraphique, d'ailleurs très-exacte de l'article du *Moniteur*.

Si nous en croyons le *Journal français de Francfort*, le grand-duc de Toscane aurait l'intention de nommer un lieutenant-général gouverneur, qui aurait pour mission de promulguer à la fois l'amnistie et les réformes constitutionnelles et administratives; cette tâche remplie, le lieutenant-général gouverneur remettrait les rênes du gouvernement entre les mains de son souverain. Nous enregistrons cette information qui peut être exacte, mais qui est évidemment en avance sur l'état présent de la question.

Quelle que soit d'ailleurs l'issue des complications actuelles, nous constatons avec plaisir que le gouvernement autrichien s'est plu à adoucir dans ces derniers temps les mesures de rigueur qu'il avait été précédemment amené à prendre dans les Etats vénitiens.

Tous les individus qui se trouvaient en arrestation préventive pour cause politique, et étaient internés à Joseph-Stadt ou ailleurs, ont été mis en liberté. En même temps, des mesures ont été prises pour que tous les détenus politiques qui ne sont pas dangereux pour la sûreté privée fussent renvoyés dans leurs foyers, et qu'on leur fournit au besoin les avances nécessaires pour le voyage. — Auguste Vitu. (*Le Pays*.)

FAITS DIVERS.

On raconte, à Paris, l'anecdote suivante. Il a y quelque temps Horace Vernet passait, en tilbury, rue Dauphine et accrochait un lourd camion chargé de pierres dont le choc violent vint à briser son frère équipage. Un artiste en attributs, peignait la devanture d'un charcutier; il reconnut notre célèbre peintre, vola au-devant de lui et l'aida à réparer les dégâts commis. Horace Vernet veut le récompenser en lui offrant une pièce de 20 francs.

Ah! M. Vernet, dit l'ouvrier, vous humiliez un confrère! — Pardon, répliqua Horace, mais alors, comment puis-je reconnaître votre obligeance, votre dévouement? — Ce sera bien simple, dit le badigeonneur: je fais là un travail dont j'ai bien de la peine à me tirer: veuillez me donner quelques coups de ce pinceau que vous maniez si bien! — Horace confia son tilbury à la garde de l'ouvrier, s'empara de son pinceau, de sa palette et grimpa sur l'échelle comme un jeune homme de vingt ans, il peignit aussitôt, en quelques secondes, le plus admirable jambon de Bayonne qu'on ait jamais vu à Paris, même chez le grand Chevet.

Ah! Monsieur Horace, s'écria l'ouvrier en pleurant et en baisant les mains du grand artiste, je ne

M. Lenoir présenta froidement, mais avec autorité, le bras à Adrienne.

La jeune fille atterrée et ne sachant à quelle conviction se rattacher, comprit que toute objection était impossible; elle adressa un regard affectueux à M^{me} Menneville, évitant de regarder Lucien, car elle sentait que son départ complétait la défaite du jeune homme; elle prit tristement le bras que lui offrait son tuteur qui, suivi de M. Descroisilles, regagna sa voiture à la stupéfaction de ceux qui attendaient l'issue de l'entrevue.

La voiture prit au galop l'avenue et le chemin de Paris.

A leur retour dans le salon, le capitaine et ses amis trouvèrent Lucien anéanti, hors d'état de proférer une parole.

Pendant ce temps, Garneau, le témoin invoqué par Lucien avait gagné les champs.

CHAPITRE XI. — LE TUTEUR.

M^{me} Menneville s'était substituée à Adrienne dans l'accomplissement de la tâche que la jeune fille s'était généreusement imposée.

L'absence de M^{le} de Rouvière n'était pas difficile à motiver aux yeux de Félicie qui ignorait absolument les circonstances de sa venue à Auteuil et de son départ.

me servirai plus de ce pinceau, de cette palette ni de cette échelle; ils seront pour moi des reliques.

Voilà ce qui fait qu'en un certain endroit de la suditerue, il y a toujours encombrement; c'est la foule qui admire, faite de pouvoir le dévorer, le jambon de Bayonne d'Horace Vernet. — Nous donnons cette anecdote telle qu'elle nous a été rapportée, mais sans en garantir l'exactitude.

— Le massacre du gibier a commencé jeudi, 1^{er} septembre, à peu près dans toute la France: massacre des innocents, on ne peut le nier.

Sans prétendre faire ici une statistique exacte de la légion des Nemrods français, légion qui, chaque année, remarquons-le, s'accroît de nouvelles recrues, si nous admettons seulement deux chasseurs par commune, c'est peu, et autant de braconniers, ce qui n'est pas exagéré; nous trouvons pour les quarante milles communes de l'empire une armée de 160,000 hommes, c'est-à-dire 80,000 chasseurs réguliers, ou, comme on dirait à Constantinople, des *redifs*, et une autre armée d'égal nombre, qui en sont comme les *bachi bouzoucks*. Or, si nous supposons maintenant que chaque homme a mis à bas seulement deux pièces de gibier pour son début, on ne peut supposer moins sans faire injure à l'habileté d'un chasseur, nous arrivons au chiffre énorme de trois cent vingt mille bêtes qui ont reçu la mort dans ce seul jour d'ouverture.

— Des lettres de Trébizonde apportent la nouvelle d'un tremblement de terre qui aurait eu des conséquences effroyables.

La ville de Chirvan, dans le gouvernement général de Tiflis, aurait été engloutie sous une montagne qui s'est subitement affaissée.

— Un phénomène assez extraordinaire s'est produit la semaine dernière à Honfleur, pendant la pleine mer. La mer, dit le *Journal d'Honfleur*, avait perdu son plein, lorsque, le violent orage qui est venu fondre dans la matinée s'étant déchainé, poussée par le vent, elle est remontée de nouveau, sans atteindre son plein précédent.

— On écrit de Gallipoli, le 22 août :

Samedi au soir, à onze heures et demie, nous avons ressenti une secousse de tremblement de terre assez prolongée, précédée de deux autres moins fortes et de plus courte durée. Dans la matinée de dimanche, quatre nouvelles secousses ont mis en émoi toute la ville, celle surtout de onze heures et demie a été terrible, et a duré plusieurs secondes: les oscillations venaient du Nord.

La population entière est sortie des maisons, et le soir on a couché sous des tentes et dans des caïqs tant la peur était générale. Heureusement il n'y a eu aucun malheur sérieux à déplorer: quelques maisons ont été seulement lézardées et une barque a été renversée.

La même secousse a été ressentie à Constantinople, aux Dardanelles, dans l'île d'Imbros et à Smyrne.

— Un journal raconte l'aventure suivante, vraiment digne de servir de pendant à celle du chien de Montargis :

Le nommé Fridrich Kuntz, propriétaire d'une importante tannerie de Sinz (archiduché d'Autriche), allait plusieurs fois par an faire une tournée dans les campagnes pour contracter ou renouveler des marchés de fournitures, et ces tournées étaient chaque fois de douze ou quinze jours au moins :

Aux questions, du reste très-circonscrites de la fille du capitaine, M^{me} Menneville put répondre en continuant le système adopté par Adrienne, de concert avec le docteur Dupré.

Félicie croyait être venue par hasard dans la famille de Lucien, et y être restée par nécessité; l'accident par ses effets donnait aux causes indiquées tous les aspects de la vraisemblance.

Du reste, l'amélioration morale produite par l'ébranlement qui avait suivi l'accident s'était soutenue et continuée; si souvent la malade retombait dans le silence mélancolique qui avait caractérisé particulièrement ses aberrations, ce n'était plus dans des conditions alarmantes; la réflexion se peignait dans les yeux de la jeune fille, comme l'image d'un paysage dans les eaux qui la traversent. La fixité et l'apathie avaient disparu; l'incohérence presque monosyllabique du langage s'était effacée; la vie intellectuelle circulait dans l'ensemble des paroles, dans la succession des idées et des phrases exprimées; une certaine lenteur de conception et d'expression qui, d'ailleurs, allait se stimulant, était la seule trace de la désorganisation vaincue par l'accident dont M^{me} de Rouvière et M. d'Arjuzan avaient été cause.

Cependant les circonstances de la scène dans laquelle Lucien avait vu ses prévisions déjouées et sa conviction

aussi, bien grande fut la surprise de sa femme et de son fils, lorsque, dans la nuit du 12 octobre dernier, ils entendirent s'arrêter à la porte la voiture du tanneur, qui n'était parti que depuis le matin, et cette surprise fit place à un sentiment d'horreur lorsque ces braves gens, qui s'étaient levés pour l'aller recevoir, l'aperçurent étendu sans vie dans son cabriolet, au milieu d'une mare de sang: le pauvre homme était assassiné et c'était son cheval qui le ramenait au logis.

Comment et par qui le crime avait-il été commis? Nul ne le savait, à l'exception peut-être du fidèle *Braun*, chien de première force, dont les aboiements inquiets semblaient indiquer qu'il avait conscience de ce qui s'était passé; malheureusement, l'animal était attaché sous la voiture, et par conséquent n'avait pu prendre la défense de son maître.

Informées de cet événement, les autorités judiciaires du pays s'étaient mises aussitôt à la recherche de l'assassin, mais elles ne purent venir à bout de le découvrir.

Cependant, le fils Kuntz, qui était un grand garçon de vingt et quelques années, s'était mis à la tête de la maison, et, comme son père, il était obligé plusieurs fois l'an d'aller visiter ses fournisseurs du dehors.

Il y a une quinzaine de jours, le jeune homme, étant en train d'explorer une contrée qu'il visitait pour la première fois, est tout étonné de voir son chien, qui cette fois cheminait en liberté, mettre le nez au vent avec inquiétude, grogner d'un air menaçant, bien qu'il n'y eût personne sur la route, puis tout à coup aboyer avec fureur et partir au galop vers un cabaret situé à quelques portées de fusil de là, et sur le seuil duquel un homme fumait tranquillement sa pipe.

Déjà très-intrigué par ces démonstrations hostiles, le voyageur le fut encore bien davantage quand il vit le fumeur, à l'aspect du chien, s'enfuir et fermer sa porte, puis l'animal se dresser contre cette porte close et la morde avec rage.

Alors, un sinistre soupçon se présente à l'esprit du jeune homme; mais, au lieu d'en rien faire voir, il descend de voiture, saisit *Braun* par le collier, le met à l'attache sous le véhicule et continue sa route comme si de rien n'était. Mais, en arrivant à Lichten-dorff, le bourg le plus prochain, il s'empresse de faire sa déclaration au premier magistrat. Le jour même, une descente de justice a lieu dans le cabaret, que l'on fouille de fond en comble, et la découverte que l'on y fit de la sacoche vide du pauvre tanneur, de sa montre et de son portefeuille, prouvèrent que la fureur du chien n'était pas sans motif; de sorte que, séance tenante, on arrêta le cabaretier et sa femme, qui sont maintenant sous les verrous en attendant le jour de leur jugement.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1859.

Présidence de M. Louwet.

(Suite.)

Viticulture. — 500 fr. pour subvention à la société de viticulture de Saumur, qui continue utilement ses expériences ayant pour but l'introduction dans le département des cépages étrangers, et dont le président, M. Courtyllier, est parvenu à acclimater

si rudement ébranlée, revivaient sous tous les points de vue parmi les habitants d'Auteuil qui se perdaient en conjectures sur le véritable auteur de la trame dont les fils enveloppaient la famille de l'officier.

Il n'y avait plus à accuser M. Lenoir en face de l'éclatant démenti que sa présence dans la maison de M^{me} Menneville, et les dénégations de Garneau, l'ignoble agent de celui ou de ceux que cachait le quatuor invisible dont il était l'instrument, avaient donné aux renseignements du fils du colonel.

— Mais pourquoi cette affirmation directe, pourquoi le nom de M. Lenoir dans la bouche de cet homme qui ignorait absolument que je fusse renseigné d'autre part?

Cette question de Lucien s'adressait à M. d'Arjuzan, intelligence pénétrante et rapide, aguerrie contre les ruses de ceux qui vivent des passions, des faiblesses et de la crédulité.

La réponse était trop précise et trop vraisemblable pour être vraie. Supposons ce Garneau agent de M. Lenoir.

— Affirmez, car c'est de lui que j'ai su le départ projeté par M. Lenoir, le jour même du bal où j'ai cru devoir intervenir; vous, M^{me} de Rouvière et M. Lenoir, connaissiez seuls ce projet.

— Ajoutez les domestiques qui avaient reçu des or-

trois cépages de vins rouges très-réputés : l'Alcantine de Florence, la Vicame noire du Rhône et le Marseillais de Vaucluse.

Chasse. — M. le Préfet fait connaître au Conseil que les instructions générales relatives à l'exécution de la loi du 3 mai 1844, sur la chasse, prescrivent à l'autorité préfectorale de ne fixer, dans ses arrêtés, qu'une même date pour l'ouverture et la clôture des divers modes de chasse, soit à court, soit à tir; que cependant depuis quelques années M. le ministre de l'intérieur a exceptionnellement autorisé les préfets à fixer, pour la clôture de la chasse à courre, par dérogation à ses instructions, une époque plus éloignée que pour la chasse à tir.

Son Exc. est disposée à suivre les mêmes errements, mais elle se réserve, toutefois, de n'autoriser deux époques pour la clôture de la chasse à tir et pour celle de la chasse à courre, qu'autant que, dans chaque département où cette concession serait demandée, le Conseil général aurait émis un avis favorable.

M. le Préfet prie, en conséquence, le Conseil de donner son avis.

Le conseil émet l'avis que, dans le département de Maine-et-Loire, deux époques différentes soient fixées, comme comme cela a eu lieu depuis plusieurs années, pour la clôture de la chasse à tir et pour la clôture de la chasse à courre.

(La suite au prochain numéro.)

Depuis quelques jours on remarque que les hirondelles se rassemblent et se préparent à entreprendre leur grand voyage d'émigration annuelle.

Nous signalons ce fait, parce qu'il se produit beaucoup plus tôt que de coutume, et que le départ prématuré de ces oiseaux semble indiquer que les rigueurs de l'hiver seront sinon plus vives, du moins plus précoces que par le passé.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 12 septembre. — La dépêche suivante est officielle : L'amiral Hope est arrivé dans la rivière devant Pei-Ho, le 17 juin; il y trouva les fortifications rétablies, mais aucun indice de canons ni d'hommes. Le passage de la rivière était barré par des perches et des poteaux. Les ambassadeurs rejoignirent l'escadre le 20 juin. Mais leur arrivée semblant demeurer inaperçue pour les autorités chinoises qui ne se présentèrent point, une tentative eut lieu le 25, afin de forcer le passage; lorsque tout-à-coup des batteries soutenues par des forces mongoles évaluées au moins à 20,000 hommes furent démasquées et commencèrent un feu destructeur.

A la suite d'un combat sérieux, l'escadre anglaise fut obligée de se retirer, après avoir perdu les canonnières *Comoran*, *Lee* et *Plover*, et après avoir eu 464 hommes hors de combat, 7 officiers tués et 17 blessés. Les Français ont eu 14 hommes tués et 60 blessés.

Les plénipotentiaires sont retournés à Chang-Hai. Le reste de la Chine est tranquille, et l'on n'éprouve aucune crainte pour Canton, où cependant on a cru devoir désarmer les troupes tartares.

Le *Times* demande qu'une revanche terrible soit prise, et que l'Angleterre et la France, ou l'An-

gleterre seule, fassent immédiatement la guerre à la Chine. (Le Pays.)

Route départementale, n° 14, de Saumur à la Varenne. — Traverse de la commune Trèves-Cunault.

AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquérir, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à la construction de la route départementale n° 14 de Saumur à la Varenne, sur le territoire de la commune de Trèves-Cunault.

1° Du sieur Charlemagne-Dupuis, propriétaire, demeurant à Saumur, diverses parcelles de terrains, situés aux lieux dits : Beauregard, le Château-Raquet, le Bourg, la Raquère, consistant en bois, eaux, jardin, prés, terres, port, cours, maisons, vignes, section n°s 17, 21, 20, 28, 29, 30, 14, 32, 33, 8, 71, 182, 183, 185, 186, 210, 221, 218, 312, 348 et 346 du plan cadastral, contenant ensemble 73 ares 68 centiares, estimés..... 3,059 fr. 24 c.

Indemnité pour destruction d'arbres, dépréciation de maison, et non jouissance..... 706

Total général.... 3,765 fr. 24 c.

A déduire la somme de 3,000 fr. dont M. Dupuis a fait don au département..... 3,000

Reste..... 765 fr. 24 c.

2° Du sieur Ortion, Armand-Jean, cultivateur, demeurant à Trèves-Cunault, diverses parcelles de terrain, situés au lieu dit la Dauphinière, consistant en bois, jardins et prés, section n°s 334, 347, 339, 341 du plan cadastral, contenant ensemble 10 ares 51 centiares, estimés. 395 fr. 67 c.

Indemnité pour destruction d'arbres, destruction d'une cave et rétablissement d'accès aux parcelles 33 et 35, 341

Total..... 736 fr. 67 c.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.

Hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur, le 9 septembre 1859.

Le Sous-Préfet,
V^e O'NEILL DE TYRONE.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 10 septembre. Histoire de la guerre d'Italie. — Histoire de la semaine. — Villa chinoise. — Courrier de Paris. — Plafond de Paul Véronèse au Louvre. — Chronique littéraire. — Gazette du Palais. — Le gros lot, suite et fin. — Variétés scientifiques. — Ovation à l'armée d'Italie. — La chasse aux faisans. — Les mots nouveaux. — Bibliographie. — Les cahiers d'une demoiselle de Saint-Denis. — Echecs. — Annonces. — L'aurore boréale. — La Vénus de la Porta Portese.

Gravures. — Toscane. Vote de déchéance de la maison de Lorraine. — Théâtre du Vaudeville : *La Marâtre*. — Villa du R. P. Remedios à Macao. — Plafond de Paul Véronèse. — Le parc de Sceaux; les châteigniers d'Aulnay; dessins de M. Anastasi. — Ovation à l'armée d'Italie; décoration à Auxonne; décoration à Moulin; réception du 86 régiment de ligne à Lille. — Faisan dans le maïs; le braconnage. — L'aurore boréale dans les Alpes. — La Vénus de la Porta Portese. — Rébus.

BACCALAURÉATS. L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE AUX BACCALAURÉATS, calauréat ès-lettres et ès-sciences, dirigée par M. MOMENHEIM, licencié ès-sciences rue des Postes, 2, à Paris, a augmenté encore cette année le chiffre de ses succès annuels. Voici les noms des 42 candidats qui ont obtenu leur diplôme :
LETTRES : *Chenevière*, de Fontainebleau; *Poupart*, de Paris; *Lequien*, dito; *Bos*, de Bouffencourt (Somme); *Mascrot*, de Thenelles (Aisne); *Candelier*, d'Inchy-en-Artois; *Simon (Emile)*, de Paris; *Moll*, de Metz; *Wager*, de Saint-Quentin; *Larrivé*, de Landreville (Aube); *Fanet*, de Tourville (Eure); *Gillet*, de Mézières; *Vieillard*, dito; *Laradel*, de Jean-d'Angély; *Vors*, de St-Flour; *Grenouillet*, de Navalleix (Dordogne); *Rochetin*, d'Uzès (Gard); *de Sainte Marie*, de Paris; *Lairé*, Charleville; *Adam*, de Tannay (Nièvre); *Griffon*, de Chéry-lès-Pouilly (Aisne); *André*, du Havre; *Chenevière*, de Paris; *De Garet*, de Belleville; *Mongin*, de Nully (Aube);
— SCIENCES : *Gradelle*, de Boulogne-sur-mer; *Hunot*, de Prémartin (Yonne); *Pillé*, de la Seine-Inférieure; *Duhar*, de Bordeaux; *Occre*, de Cauchy (Pas-de-Calais); *Picquart*, de Strasbourg; *D'Yanville*, de Paris; *Simon (Henri)*, dito; *Morand*, d'Orléans; *Rivière*, d'Alger; *Jousse*, d'Auneau (Eure-et-Loir); *Anselin*, de Cambrai; *Manier*, de Paris; *Charral*, de Passy; *Langlois*, d'Avranches; *Barbelet*, de Montargis; *Boisnard*, de Henrichemont (Cher). — L'École ouvre le 1^{er} septembre et le 4 octobre ses nouveaux cours pour les sessions de novembre et d'avril. (404)

Marché de Saumur du 10 Septembre.

Froment (hec. de 77 k.) 15 32	Graine de colza. 49 —
2 ^e qualité, de 74 k. 15 20	— de lin 24 —
Seigle 8 80	Amandes en coques
Orge 9 60	(l'hectolitre)
Avoine (entrée) 9 —	— cassées (50 k.)
Fèves 11 75	Vin rouge des Cot.,
Pois blancs 50 —	compris le fût,
— rouges 24 —	1 ^{er} choix 1858.
Cire jaune (50 kil) 250 —	2 ^e — 120 —
Huile de noix ordin. 80 —	3 ^e (a) — 100 —
— de chenevis 50 —	— de Chinon 90 —
— de lin 50 —	— de Bourgueil 120 —
Paille hors barrière. 24 69	Vin blanc des Cot.,
Foin id. 53 55	1 ^{re} qualité 1858
Luzerne (droits com) 53 50	— 2 ^e — 90 —
Graine de trèfle. 50 —	— 3 ^e (a) — 70 —
— de luzerne 42 —	— ordinaire.

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 10 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 68 50
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 94 75.

BOURSE DU 12 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 68 55.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 94 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

dres; c'est par cette voie que ce Garneau a dû tout savoir: cependant, je suppose un instant que ce problème déguenillé, soit ou ait été l'agent de M. Lenoir, croyez-vous que celui-ci n'aurait pas pris des précautions contre la trahison? il y a trop d'envergure dans l'esprit du tuteur pour qu'il ne se soit pas mis à l'abri d'un péril aussi élémentaire.

— D'où vous concluez?...

— Que précisément parce que le locataire de la rue des Fossés-du-Temple l'a mis en jeu pour en faire la cheville ouvrière de la trame, il y est étranger.

— Si vous saviez avec quelle peine j'ai arraché le secret de cet homme! il hésitait et évoquait, de façon à lasser un moins patient; j'ai conquis sa déclaration au prix d'une coûteuse enchère.

— Preuve de plus, vous l'avez poussé à une supercherie pour ne pas manquer votre argent.

— Mais pourquoi ce nom qui se prête mieux que tout autre au soupçon.

— Pour être cru, ce Garneau était dans la nécessité de se montrer vraisemblable, c'est de sa part un acte d'habileté et un argument contre votre opinion; vous avez dû infailliblement montrer la voie au délateur; il ne s'est tant fait prier que pour mieux vous convaincre; ne m'avez-vous pas soupçonné moi-même d'être un des

rouages de la machine compliquée qui fait mouvoir tant de fils.

— Je l'avoue, mais si maintenant j'ai la satisfaction de reconnaître mon erreur, je n'en suis pas moins convaincu que vous et M^{lle} Adrienne étiez, sans le vouloir, une des pièces du damier sur lequel se jouait la partie.

— Je vois que je ne parviendrai pas à vous faire changer d'opinion.

— Franchement, n'avez-vous pas été surpris des facilités que vous a offertes M. Lenoir? tout en reconnaissant très-volontiers que votre mérite personnel peut tout expliquer, vous avez dû n'être pas dupe de ses recommandations et de ses sévérités, car remarquez que, sauf le comparse immonde qui a placé sa signature au bas de la lettre du prétendu mandataire des Silber, Simpson et compagnie, seul M. Lenoir est en jeu.

— Je reconnais des hardiesses bien autrement risquées! M. Lenoir ne m'a d'ailleurs témoigné tant de bon vouloir que parce que je lui portais des projets et des plans d'affaires; vous ignorez l'entraînement que ces choses-là exercent sur des spéculateurs, je le sais moi qui l'ai éprouvé; un projet pour un faiseur d'affaires, c'est une bataille pur un soldat, une idée pour un auteur!

— L'événement me donne tort, je le reconnais, mais moi qui ai passé par tous les sentiers au bout desquels

j'ai fait mes convictions, je ne puis me résigner à me considérer comme ma propre dupe; il me faut le dernier mot de toute cette affaire.

— Et cela importe d'autant plus que maintenant vous pouvez avoir deux ennemis au lieu d'un seul: M. Lenoir, pour les accusations formelles portées à tort, en apparence du moins, contre lui, et le personnage inconnu dont le révélateur est l'instrument; ce dernier a maintenant d'immenses avantages; jugez de l'influence de ce qui s'est passé devant M. Descroisilles sur le procès pendant au tribunal de la Seine! d'un autre côté, l'attention des magistrats est attirée sur M. Desrozières.

— Oh! je ne crains rien et je défierais la haine, fit M. Desrozières.

— Je n'en doute pas, mais vous avez des amitiés compromettantes, prenez-y garde!

Le capitaine fit un geste de défi.

— Que pour vous, vous ne craigniez rien, et que vous braviez l'injustice, soit; mais avez-vous songé à M^{lle} Félicie.

M. Desrozières pâlit.

— Il faut être prudent, plus que prudent, car le coup qu'elle recevrait de ce côté serait irréparable.

L'officier remercia M. d'Arjuzan du geste et du regard.

(La suite au prochain numéro.)

VENTE DE CHEVAUX REFORMÉS.

Samedi prochain 17 septembre 1859, à midi, dans le manège des écuyers, à Saumur, il sera procédé à la vente publique et aux enchères de 39 chevaux provenant de l'Ecole impériale de cavalerie.

Table listing items for sale: Chevaux de manège (10), de fourgons (2), de troupe (17), del'école de dressage (4), Poulains (6).

On paiera comptant, et 5 pour cent en sus.

Saumur, le 12 septembre 1859. Le Receveur des Domaines, LINACIER.

Compagnie Parisienne, Rue de la Tonnelle, près la place Saint-Pierre.

M. BIZERAY, marchand de nouveautés, demande un JEUNE HOMME voulant apprendre le commerce.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, UN

GRAND JARDIN,

Situé à Saumur, faubourg de Nantilly, rue de la Grande-Gueule-du-Loup,

Consistant en bâtiments d'habitation, cour, plusieurs belles caves, trois jardins réunis en un seul tenant, ayant de très-beaux arbres fruitiers en rapport et un grand carré d'asperges; le tout contenant 71 ares.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux, à Saumur. (364)

A VENDRE

A ALLONNES,

Route de Saumur à Tours, par Bourgueil,

JOLIE PETITE

HABITATION DE CAMPAGNE,

JARDIN D'AGRÈMENT ET POTAGER,

Avec enclos d'un hectare soixante-cinq ares environ.

S'adresser, sur les lieux, à M. LEVESQUE. (386)

A VENDRE ou A LOUER Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE UNE MAISON,

Sise Grand Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M. LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A VENDRE

SUR PIED

Un beau lot de noyers,

DANS L'ÎLE PONNEAU.

S'adresser à M. Théodore LAMBERT.

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. DAMICOURT, place de la Bilange; à Angers, pharmacie MÉNIÈRE. (54)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT : 3 FR. (8)

A LOUER

Présentement,

MAISON,

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN, Rue de la Petite-Douve.

S'adresser à M. ROBERDEAU. (387)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3. S'adresser à M. LE BLAYE, notaire.

On demande un APPRENTI pour la rouennerie.

S'adresser au bureau du journal.

Le moins cher de tous les Grands Journaux de Paris.

L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN,

48 francs par an au lieu de 64,

Paraissant tous les jours (format de la Presse).

Rédacteur en chef, M. A. GUÉROULD, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Représentant, à Saumur, M. MILON, libraire, chargé de recevoir les abonnements et les annonces. (407)

LA REVUE HORTICOLE

Publiée sous la direction de M. J.-A. BARRAL,

Avec le concours de MM. BONCENNE, BORIE, CARRIÈRE, DU BREUIL, GROENLAND, HARDY, LECOQ, MARTINS, PEPIN, VILMORIN, ETC.,

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois, forme tous les ans un beau volume in-8° de 650 pages, avec 200 gravures.

Prix de l'abonnement: UN AN (janvier à décembre), 9 fr.

Table listing contents for the horticultural journal, including sections like SOMMAIRE DU N° DU 5 SEPTEMBRE 1859, and various articles by authors like Barral, Groenland, Carrière, etc.

GRAVURES. — Branche de saponaria atocioides. — Oranger Pampoléo. — Fruit de l'oranger Pampoléo. — Yucca stricta. — Fleurs du yucca stricta.

SOMMAIRE DE LA CHRONIQUE HORTICOLE. — Réclamation de M. le docteur Guyot relative au rapport de M. Vilmorin sur le procédé de M. Delorme pour préserver de la gelée les arbres à feuilles persistantes. — La paille imputrescible. — Projet de M. Charles Baltet pour la fédération des sociétés d'horticulture de France. — Fédération des sociétés horticoles de Belgique. — Concours des sociétés d'horticulture d'Alençon et de Nancy. — Réunion du congrès pomologique à Bordeaux. — La seconde floraison des marronniers du jardin de l'archevêché de Paris. — Avance de la maturité du raisin. — Précocité de la maturité des poires. — Les anciens étés mémorables. — Seconde production de fruits. — Les roses en décembre. — Les floraisons remarquables de 1851 et 1853. — Les fleurs de l'arbre de Judée en 1857. — Les lilas en 1859. — Floraison du Victoria regia.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

6^e Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

ABONNEMENTS

Table showing subscription rates for Paris (15f. 8f.), Départements (18f. 10f.), and Foreign (postal rates).

BUREAUX A PARIS Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste ou sur Paris, ou s'adresser aux Libraires et aux Messageries.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa sixième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la France élégante a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, nombre le et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année: — 1^o 24 numéros, format grand in 8, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2^o 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LELOIR; — 3^o 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4^o 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5^o 4 à 6 planches de tapisserie coloriée ou de dessins pour crochet, filet et tricot; — 6^o Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7^o et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

C'est ainsi qu'après avoir publié BERTHE, par Pierre ZACCONE, elle a commencé, le 13 septembre dernier, un des plus charmants romans de Paul FÉVAL, intitulé le CAPITAINE SIMON. Immédiatement après, viendront successivement DELPHINE, par M^{me} Clémence ROBERT, puis un roman de MÉRY, puis des Nouvelles de MM. Jules SANDEAU, Elie BERTHET, Edmond ABOUT, Alfred des ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, Etienne ENAULT, Jules KERGMARD, M^{me} Anaïs SÉGALAS, la comtesse DASH, Maria DELCambre, etc., etc.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

En cours de publication depuis le 15 septembre: LE CAPITAINE SIMON, par Paul FÉVAL.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.